

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 OCTOBRE 2009 à 15h00

Etaient présents : MM. Claude GUIGO - Gérard MILONI- Franck GUIGO - Marc LAPORTE - Annie MEREUX - Olivier LAMAS - Alain MUGNAÏNI - Claude GIORCELLI - Simone MASSONI - Charlotte RULFI - ~~Jean-Louis BAUZIN~~.

Absents : Jean-Louis BAUZIN.

Après lecture et approbation du compte rendu du précédent Conseil Municipal, le Maire, Claude GUIGO, ouvre la séance.

Le Maire informe que l'installation de l'alarme dans l'Eglise aura lieu courant semaine suivante.

COMMERCE LOCAL

1) Epicerie

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la situation que connaît le village depuis l'hiver 2008. Depuis octobre 2008, le village est sans épicerie. Jusqu'à présent, l'absence de magasin a pu être palliée par différents moyens, mais aujourd'hui il s'avère nécessaire de permettre la remise en fonction d'une épicerie, qui rend un réel service à la population de la commune.

Actuellement, un commerçant est intéressé pour s'implanter sur Venanson.

Suite à des expériences malheureuses, les propriétaires de fonds disponibles sont réticents à louer leur fonds de commerce. L'un d'entre eux est toutefois d'accord pour s'engager dans une relation unique avec la Commune.

Le Maire propose donc au Conseil municipal de signer un bail commercial avec M. Roger MANFREDINI, propriétaire du local situé 46 route de la forêt, et de sous louer ce fonds au preneur intéressé.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la location d'un bail commercial avec le propriétaire du fonds, et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de sous location du bail commercial avec les futurs gérants de l'épicerie.

Il s'ensuit une discussion sur les modalités de mise en œuvre du bail commercial.

Quels sont les risques en cas de cessation d'activité ?

Le montant du loyer proposé est de 350 €. Le dépôt de garanti est proposé d'être fixé à 3 mois. Le loyer devra être indexé sur l'indice de révision trimestrielle des loyers commerciaux.

Le local sera pris nu. Sa remise en état sera assurée par le repreneur,

2) Convention d'occupation du domaine public temporaire

Il est proposé au Conseil Municipal de signer une convention d'occupation du domaine public temporaire avec les gérants de l'Hôtel Bella Vista pour leur permettre d'utiliser la terrasse. Cette utilisation sera gratuite pour un an.

La Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

TOIT VACHERIE / POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

3) Avancée du dossier de la pose de panneau photovoltaïque sur le toit de la vacherie

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal l'état d'avancement du projet :

- L'étude de faisabilité pour l'installation de panneaux photovoltaïques a été réalisée par le cabinet KAORA.
- Ce pré-diagnostic a permis notamment de chiffrer le montant des travaux, estimés à 144 120 € HT.
- Par une délibération du 6 juin 2009, le Conseil Municipal a autorisé le bureau d'étude KAORA à solliciter les demandes de subvention auprès du Conseil Régional, de l'ADEME et du Conseil général.
- Une subvention de 56 475 € du Conseil régional a été obtenue, soit 39% du montant hors taxe des travaux.

Monsieur le Maire propose à son conseil d'accepter les travaux, d'approuver un plan de financement et de confier la maîtrise d'ouvrage déléguée à la Communauté de Communes Vésubie Mercantour, qui se chargera de poursuivre la gestion du dossier.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité ;

- accepte d'engager les travaux d'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de la vacherie de Salès pour un montant de 144 120 € HT (soit 172 367.52 € TTC)
- approuve le plan de financement suivant :
 - o Part du Conseil Régional (39 %) : 56 475 € HT
 - o Part du Conseil général (41 %) : 59 089.2 € HT
 - o Part Communale (20 %) : 28 555.8 € HT
- confie la maîtrise d'ouvrage déléguée à la Communauté de Communes Vésubie-Mercantour, afin qu'elle poursuive la gestion du dossier.

SUBVENTIONS

4) Mise en place d'une procédure

Monsieur le Maire propose à son conseil municipal de mettre en place une procédure de demande de subvention.

- a. Indiquer le montant de la subvention souhaitée
- b. Pièces à joindre :

- Procès Verbal de l'assemblée générale
 - Composition du CA
 - Compte de résultat de l'année antérieure
 - Budget prévisionnel pour l'année à venir
 - Synthèse du Rapport d'activité et objectifs à venir
 - Un RIB pour les premières demandes
- c. Obligations : Indiquer le soutien de la commune dans les communications suivant le modèle de la région : « En cas de diffusion de documents d'information et de communication destinés au public concernant l'opération subventionnée par la Commune, le bénéficiaire devra faire état du concours communal par tout moyen autorisé par l'institution, tel l'apposition du logo de la commune ».
- d. Délai de demande : 15 janvier, afin de pouvoir prévoir dans le budget le montant des subventions à verser.

Monsieur le Maire propose d'informer chaque association de cette nouvelle procédure. Le conseil municipal accepte à l'unanimité

5) Demandes de subventions

D'autre part, le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune de Venanson a reçu la demande de subvention 2009 de la part de l'association ANFAN pour un montant de 318.46 €.

Il précise qu'une subvention de 166.49 € avait été attribuée l'an passé.

Le Conseil Municipal entend l'exposé du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité décide de verser à l'association ANFAN une subvention de 318.46 €.

Monsieur le Maire indique par ailleurs, que la commune a également reçu une demande de subvention de l'Association d'Action Educative, située à Grasse, et qu'il y sera répondu pour l'année prochaine, si le Conseil Municipal l'accepte.

INFORMATION SUR LES CONGES DES AGENTS DE LA COMMUNE

6) Monsieur le Maire propose de faire une application stricte des textes de lois concernant la prise de congés du personnel administratif. Il indique que jusqu'à présent, tous les agents quelque soit leur temps de travail hebdomadaire avaient droit à 30 jours de congés par an. Désormais et conformément aux textes en vigueur s'appliquant aux fonctionnaires territoriaux, les agents municipaux auront droit à 5 fois leur durée hebdomadaire de travail.

En contrepartie, Monsieur le Maire propose que les agents bénéficient d'un reclassement, afin que soit mieux reconnue leur ancienneté et le travail fourni, et que leur salaire soit augmenté en conséquence. Le Maire rappelle également qu'il est important que les agents soient formés.

Monsieur le Maire, informe de la mise en place d'une procédure de récupération des heures supplémentaires.

Il précise que la secrétaire de Mairie sera en charge de la centralisation et de la gestion des congés et heures supplémentaires, le pouvoir décisionnel étant conservé par le Maire.

Enfin, Monsieur le Maire indique que la présence du personnel administratif (Sylviane ALBANO et Marie BAFFIE) sera désormais alternée le samedi matin. La mairie sera toujours ouverte le samedi matin, mais l'accueil ne sera assuré que par une personne.

Il indique à ce sujet qu'il aimerait voir le jour d'une permanence des élus le samedi matin en Mairie.

PROJETS DIVERS

7) Dossier grange du lavoir

Monsieur Marc LAPORTE présente l'avancée du projet de réaménagement de la grange du lavoir. Les architectes mandatés ont réalisés quelques plans permettant d'avoir une idée plus précise du projet.

La grange pourrait être réaménagée de la façon suivante :

- création de 2 gîtes, dont l'un avec accès handicapé,
- mise en place d'1 commerce au rez-de-chaussée,
- création de 3 parkings

L'architecte des bâtiments de France a donné son aval pour ce projet.

Aucun chiffrage n'est encore réalisé.

80 % de subvention seront disponibles et le retour sur investissement sera plus rapide qu'un projet classique grâce à la perception de loyers. Quant aux garages, la question est posée de savoir s'il faudra les mettre à la vente, et à quel montant.

Pour le commerce du bas, il faudra également trouver un commerce. L'artisanat d'art est envisagé.

8) Projet vacherie / sports

Monsieur le Maire rappelle que le projet d'aménagement de la vacherie de Salès est toujours en cours et que l'architecte travaille sur des plans.

Monsieur le Maire indique que l'équipement de Venanson en voie d'escalade est à l'étude.

Monsieur le Maire indique également qu'il y a eu lieu une descente en vélos handicapés à Venanson sur le chemin de la Colmiane, mercredi 14 octobre. Il précise que sur le circuit VTT qui est à l'étude, une piste handicapée sera prévue.

9) Fonds de solidarité locale 2010

Le Maire rappelle que la date limite du dépôt du dossier pour candidater au fonds de solidarité locale du Conseil Régional est le 27 novembre 2009.

Il est proposé par Monsieur le Maire la réhabilitation de la cabane forestière et la réhabilitation de la vacherie des Murans, et par Monsieur Franck GUIGO la restauration du toit de la chapelle Saint Roch.

Après délibération, le conseil municipal s'accorde pour la restauration du toit de la chapelle saint Roch.

Franck GUIGO, Gérard MILONI, ont en charge de constituer le dossier.

10) Proposition du cabinet d'étude ES paysage

Monsieur le maire indique que les paysagistes démarchés pour requalifier le village ont fourni un devis de 3 920 € HT pour leur étude. Il précise que, bien que cette agence ait été financée par le FISAC pour mener ce type d'étude à BIOT, notre plan FISAC ne prend pas en charge ce genre d'étude. Il propose donc de revoir le lancement de l'étude pour 2010

NOEL / AIDES DE FIN D'ANNEE

11)Information sur Noël

Le repas des anciens, offert par la mairie, aura lieu dimanche 20 décembre au Bella Vista. La municipalité offrira également le champagne.

Pour le Noël des enfants une animation sera assurée par Yann et Mélanie, et chaque enfant aura un jouet. Au total, cela représente un budget de 3057 €.

Le Maire propose que pour 2010, le CCAS soit doté de fonds, et que cette structure prenne à sa charge ces manifestations.

12)Aide à la pratique du ski des jeunes

Monsieur le Maire propose que la commune subventionne les enfants qui pratiquent le ski en club ou à l'ESF, à hauteur de 50 € par enfant.

Le Conseil municipal propose d'élargir cette aide à l'ensemble des enfants, pour le forfait à l'année.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte l'idée d'aider les enfants à faire du ski et mandate monsieur le Maire pour négocier avec le directeur de la station de la Colmiane des tarifs plus avantageux.

13)Informations

Le Maire remercie les conseillers municipaux qui sont venus le jeudi 15 pour aider à ranger le local des archives. Désormais, les archives sont classées, le local des boissons est séparé par une porte, beaucoup d'affaires ont été données à la paroisse ce qui a permis de gagner de la place pour entreposer du matériel.

Monsieur le Maire remercie également les Conseillers Municipaux pour leur participation sur le travail de l'eau.

QUESTIONS DIVERSES

Suite à une question de Charlotte RULFI concernant la pose de mains courantes sur la route du Segui, il est précisé que la pose de 60 m de barrière est prévue dans le cadre de la dotation cantonale 2009.

Piste DFCI Rigons

Frank GUIGO doit travailler sur la réouverture du dossier, auprès du conseil général, pour réenclencher l'ouverture d'une piste DFCI permettant un meilleur accès sur Rigons. Il doit également reprendre son travail pour former l'ASL des Près.

Dossier eau Rigons

Olivier LAMAS indique que l'étude menée par le cabinet Vernet met en évidence qu'il n'est pas possible d'alimenter le quartier en eau à l'heure actuelle. Il insiste sur le fait qu'il est indispensable de mener l'étude sur le tubage du canal du Libaret.

Garages au pond du renard

Monsieur Marc LAPORTE indique la possibilité de réaliser 6 garages au pond dit du Renard, comme cela avait été envisagé un temps, dans l'objectif de les revendre. Il propose d'initier une enquête pour connaître les besoins de la population.

Débardage du bois

Le Maire indique qu'il se rendra lundi 19 et mardi 20 octobre à une présentation de débardage de bois par câble. Il y a 2500 m³ de bois à débarder sur la Commune de Venanson. Au regard de l'état actuel du CD 31, impraticable, le câble (même si l'exploitation du bois revient plus cher par ce biais), est aujourd'hui le seul moyen viable pour la commune.

Finances de la Commune

Monsieur Olivier LAMAS s'inquiète des finances de la commune. Monsieur le Maire le rassure en lui expliquant que la commune réalise des économies depuis 1 an et demi sur son fonctionnement. Il précise qu'une commission finance se réunira afin d'aborder plus précisément cette question.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h00.